

B. Écoles primaires proprement dites.

1. Nombre, division, répartition.

Il y avait 727*) écoles primaires proprement dites publiques dans le pays, 3 de plus que l'année précédente.

Les 727 écoles primaires proprement dites publiques se décomposent comme suit, d'après le sexe des élèves :

212 écoles de garçons, 1 de plus que l'année précédente ;
212 écoles de filles ;

56 écoles mixtes pour les commençants, 1 de plus que l'année précédente ;

247 écoles mixtes ordinaires, 1 de plus que l'année précédente.

727

Ces écoles se répartissent comme suit :

*) Ce sont les écoles primaires communales (art. 3, alinéa 2). Il y avait aussi, dans le 1^{er} arrondissement, à Luxembourg, 6 écoles primaires publiques entretenues par l'État : l'école d'application annexée à l'école normale, les 3 écoles mixtes de l'orphelinat, les 2 écoles établies près des prisons et du dépôt de mendicité.

L'école d'application n'est pas soumise à l'inspection ordinaire.

Les 5 autres écoles étaient dirigées par 1 instituteur, ayant un brevet de 2^e rang, et par 4 institutrices religieuses, dont 1 avec un brevet de 2^e rang, 1 avec un brevet de 4^e rang, 2 non diplômées.

Ces 5 écoles étaient fréquentées par 146 élèves, dont 99 garçons, 47 filles.

De ces élèves,

84,	dont 49 garçons et 35 filles	étaient dans l'âge obligatoire ;
52,	dont 45 » 7 »	au-dessous de l'âge obligatoire ;
10,	dont 5 » 5 »	au-dessus de l'âge obligatoire.

146 élèves. 99 garçons. 47 filles.